

## RÉSOLUTION

---

### CENT SOIXANTE-CINQUIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE MODULE

Tenue par vidéoconférence le 1<sup>er</sup> février 2017 à compter de 9 h 30, au local A1108 du pavillon Alexandre-Taché, campus Gatineau et au local J2103 du campus Saint-Jérôme

---

#### **165-MSS-010217-03**

#### **REMPLACEMENT DU STAGE SOI5353 EXPÉRIENCE CLINIQUE : CHRONICITÉ PAR UN COURS OBLIGATOIRE *SOIXXXX SOINS DE PLAIES*, AU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES (FORMATION INITIALE)**

ATTENDU le Décret 839-2015, 23 septembre 2015 du Gouvernement du Québec concernant la Loi médicale (Chapitre M-9) sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par une infirmière et un infirmier ;

ATTENDU l'ANNEXE I (a. 7, par. 2° et 5°; a. 9, par. 3°) du Décret 839-2015, sur la formation de niveau universitaire en soins de plaies ;

ATTENDU l'entrée en vigueur le 11 janvier 2016 d'un règlement portant sur la prescription infirmière ;

ATTENDU l'entente avec le gouvernement qui vise à offrir un cours de soins de plaies de manière obligatoire dans tous les programmes de sciences infirmières de la province ;

ATTENDU l'avis *Enseignement sur l'évaluation et le traitement des plaies dans la formation infirmière* de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ;

ATTENDU l'offre d'un cours optionnel en soins de plaies dans le cadre du cours *SOI3493E [Atelier thématique en pratique infirmière I - Soins de plaies](#)* au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale-cheminement DEC-BAC) ;

ATTENDU l'absence d'un cours de soins de plaies au programme de baccalauréat en sciences infirmière (formation initiale) ;

ATTENDU la résolution 164-MSS-070916-05 du conseil de module des sciences de la santé ;

ATTENDU les discussions avec les professeurs du Département des sciences infirmières sur la possibilité de remplacer le stage SOI5353 expérience clinique : chronicité par un cours obligatoire en soins de plaies, au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) ;

## RÉSOLUTION (suite)

---

### CENT SOIXANTE-CINQUIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE MODULE

Tenue par vidéoconférence le 1<sup>er</sup> février 2017 à compter de 9 h 30, au local A1108 du pavillon Alexandre-Taché, campus Gatineau et au local J2103 du campus Saint-Jérôme

---

#### **165-MSS-010217-03**

ATTENDU le nombre de cent cinq (105) crédits défini pour l'obtention d'un diplôme de baccalauréat en sciences infirmières ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Isabelle St-Pierre

APPUYÉ PAR : madame Amy Sansfaçon-Buchanan

#### ET RÉSOLU

De remplacer le cours *SOI5353 Expérience clinique : chronicité* par un cours obligatoire en soins de plaies, au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) ;

D'obtenir un nouveau sigle de cours en soins de plaies, pour le programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) ;

De rendre le cours en soins de plaies (avec son nouveau sigle) obligatoire au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale), et ce, en conformité avec les exigences de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



---

Monique Benoit  
Module des sciences de la santé